

Décision dans la procédure d'opposition n° 3342/1999

Opposant/e Yamanouchi Europe B.V, Elisabethhof 19, NL-2353 EW Leiderdorp, marque suisse n° P-273 704 (DE-NOL), *mandataire Kirker & Cie*, Conseils en Marques SA, 122, rue de Genève, 1226 Thônex

contre

Défendeur/resse Solvay Pharmaceuticals GmbH, Hans-Böckler-Allee 20, DE-30173 Hannover, marque internationale n° 701 169 (TONOL)

Le 4 février 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La partie défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 3342/1999 à l'encontre de la marque internationale n° 701 169 TONOL est rejetée.
3. Le refus provisoire total du 7 avril 1999 émis à l'encontre de la marque attaquée sera retiré dès l'entrée en force de la présente décision.
4. La taxe d'opposition de fr. 800.- reste acquise à l'Institut.
5. Il n'est pas alloué de dépens.
6. La présente décision est notifiée aux parties; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

21 mars 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3342/1999

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.2000
Date	
Data	
Seite	1755-1755
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 417

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.